



Pôle Aménagement du territoire et
développement durable

Direction de la Biodiversité, Parcs et
Territoires Ruraux
Direction de la Transition Energétique et des
Territoires



Projet LIFE Nature For City Life LIFE16
GIC/FR/000099

**PLAN AFTER LIFE/ Propositions de la Région, de la
métropole Aix Marseille Provence, de la métropole
Nice Côte d'Azur, de la métropole Toulon Provence
Méditerranée, du Laboratoire Population
Environnement Développement - Université Aix-
Marseille - de la ville de Marseille, du Bureau des
guides du GR2013 et d'AtmoSud**

Le Grant Agreement prévoit la réalisation d'un plan After LIFE en 2022 dont les actions devront perdurer sur 5 ans au moins. Ce document consolidé vise à présenter la feuille de route par action de l'ensemble des partenaires.

1/Rappel des objectifs de l'action F2 :

Elaboration partenariale et adoption d'un plan After-LIFE permettant la pérennisation de certaines actions du LIFE ainsi que la mise en place de nouvelles actions pendant 5 ans (2023/2027) au moins afin de renforcer dans le temps les objectifs du projet.

2/Identification des actions

L'information, la sensibilisation et la formation des différents publics et acteurs sur les services rendus par la nature en ville et le renforcement de l'intégration de la nature en ville dans les projets d'aménagement urbains figurent parmi les principaux objectifs du projet Nature for City LIFE.

A ce titre la Région, les Métropoles Aix Marseille Provence, Nice Côte d'Azur, Toulon Provence Méditerranée , la ville de Marseille, le Bureau des Guides du GR2013 , Atmosud et le Laboratoire Population Environnement Développement d'Aix- Marseille Université souhaitent accompagner dans la durée plusieurs actions qui leur semblent essentielles pour faire perdurer dans le temps la sensibilisation et l'information des divers acteurs aux enjeux de nature en ville et d'adaptation aux changements climatiques.

Pour rappel, la ville de Marseille n'engage pas de financement propre dans le programme After-LIFE. Elle se positionne en partenaire facilitateur de l'avancement des actions qui se déroulent sur son territoire, tant par la disponibilité de ses équipes techniques que par l'engagement de ses agents dans le processus. La contribution s'établira en temps homme dispensé. Par ailleurs, le budget qui sera engagé dans le déploiement de la Stratégie Locale Partenariale en faveur de la Biodiversité couvrira des thématiques suivies dans le programme After- LIFE.

➤ **Action C1 .1 Monitoring climatique (AtmoSud/Métropoles AMP, TPM et NCA)**

1/Objet :

Cette action vise à produire des données physico-chimiques contextualisées sur les trois territoires métropolitains du projet pour objectiver les services écosystémiques rendus par les infrastructures vertes et bleues (IVB) en ville auprès des publics-cibles (public, élus, techniciens). Dans ce cadre, 18 capteurs ont été installés sur le territoire des trois Métropoles (7 sur AMP, 5 sur TPM et 6 sur NCA) conformément aux attentes initiales. (<https://www.atmosud.org/article/nature4citylife>).

Au terme des 5 ans du projet se pose la question de la pérennité du recueil des données.

La solution proposée par AtmoSud permettra l'extraction des données à partir du modèle AZUR AtmoSud (concentrations, indice journalier de la qualité de l'air) des 18 capteurs. Cela induit le développement d'une interface permettant d'assurer les services actuels, représentant du temps de travail ingénieur et des coûts annexes. Cette option présente l'avantage de ne pas entraîner de rupture de service et permet de connaître la qualité de l'air en temps réel, également à partir des QR codes apposés sur les affiches des panneaux d'information à proximité des capteurs. De plus c'est une solution pérenne dans le temps, à moindre coût et performante.

Le coût total de cette solution d'un montant de 54 000 euros, hors convention AtmoSud, sera réparti entre les trois métropoles en fonction du nombre de capteurs installés sur leur territoire comme suit :

DETAILS	JOURS	COUTS
EXTRACTION AZUR	10	4500
ADAPTATION INTERFACE	100	45000
ADAPTATION PAGE WEB	10	4500
TOTAL	120	54 000
AMP	7	21000
TPM	5	15000
NCA	6	18000

Remarque : A noter qu'AtmoSud intègre aujourd'hui les concentrations enregistrées par les microcapteurs du projet N4CLIFE dans les prévisions du futur modèle de prévision de la qualité de l'air

AZUR horaire en cours de développement. Cela signifie que chaque heure les données microcapteurs sont utilisées pour améliorer la prévision horaire de la qualité de l'air. Cette assimilation de données n'était pas prévue initialement dans le projet Nature4cityLife mais a été développée en supplément, en synergie avec le projet européen IRIS H2020 dans lequel NCA et AtmoSud sont partenaires.

S'agissant de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, cette dernière a validé cette solution.

S'agissant de la Métropole Aix Marseille Provence, cette solution est retenue, sous réserve d'un budget disponible pour cette action en 2023.

S'agissant de la Métropole Nice Côte d'Azur, cette solution est également choisie, sous réserve d'un budget disponible pour cette action en 2023 et les années suivantes.

➤ **Action C1 .2 Monitoring socio- économique (Région/ AMU-LPED)**

1/Objet :

S'agissant du LPED, le prolongement de l'action C1.2 consistera en la publication d'un document de synthèse des enquêtes réalisées dans le cadre du programme LIFE auprès des différents acteurs (usagers des quartiers, élus, techniciens, apprenants du MOOC et participants aux itinérances...). Il s'agit d'une publication rendant accessible les principaux résultats obtenus auprès d'un public varié et permettant de leur apporter des éléments de réflexion sur les sujets associés.

Le format retenu serait celui proposé dans le cadre d'une collection d'ouvrage du LPED « Les impromptus » permettant une diffusion scientifique en open Access à partir du site internet du laboratoire, afin de partager librement avec le plus grand nombre (scientifiques, étudiants, experts et grand public) des connaissances produites le plus souvent dans le cadre d'instituts de recherche ou d'université publiques.

"Les Impromptus" est une collection d'ouvrages créée en 2016 publiée par le Laboratoire Population-Environnement-Développement (LPED). Cette collection accueille des manuscrits qui seraient difficilement publiables dans une maison d'édition classique essentiellement pour des raisons de format (trop longs, trop courts, trop colorés...). Ces derniers abordent les thématiques majeures du LPED – Population, Environnement et/ou Développement - en favorisant autant que faire se peut l'analyse de leurs interrelations. Les textes des ouvrages sont sous licence Creative Commons CC BY-SA (Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions). Tous sont autorisés à copier, diffuser, transformer les publications, en citant l'œuvre originale et en partageant l'œuvre modifiée avec la même licence. Le choix a été fait de mettre une attention particulière à la forme des ouvrages : la mise en page est de qualité, les illustrations soignées, avec une identité forte.

S'agissant de la Région, il pourrait être envisagé sur le suivi socio-économique de commander une étude en 2023/2024 pour mesurer les impacts de la nature en ville dans les zones urbaines (impacts économique, culturel, social ...). Pour le partenariat avec les universités, il s'agit d'un « partenariat public-public » porté par une convention cadre « relative au partenariat de la connaissance entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche », qui met en place des appels à projets annuels lancés par la Région pour construire un programme d'études avec les différentes universités de la Région (dont AMU).

La sélection des projets, qui a donc lieu annuellement, se matérialise par la signature de conventions d'application annuelles qui s'inscrivent dans le cadre juridique d'un marché public sans mise en concurrence ni publicité conformément aux dispositions de l'article 12.4 de la Directive « Marché

public » 2014/24 du 26 février 2014, relative au partenariat public-public transposée dans l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (article 18).

2/Modalités et financement :

Pour l'action portée par le LPED, dont la référente est Carole Barthelemy, le financement de cette publication pourra s'appuyer sur des fonds propres du LPED (mobilisation de temps chercheur à évaluer et recours prévisionnel à de la prestation sous forme de vacations) et sur des subventions extérieures que le LPED pourra mobiliser à cette fin de publication.

Pour l'action portée par la Région, l'étude pourrait être réalisée en possible collaboration avec le LPED et/ou avec les bureaux d'études ayant participé aux enquêtes ou une autre structure dans le cadre de la convention annuelle 2024 résultant de l'appel à projets qui sera lancé en 2023.

➤ **Action C2.1 Développement d'une nouvelle itinérance (Bureau des guides du GR2013, Métropole NCA, Métropole TPM et ville de Marseille)**

1/Objet :

S'agissant du Bureau des guides du GR2013, afin de mener à bien cette action visant à utiliser la randonnée urbaine comme un support innovant pour communiquer, informer, sensibiliser sur le rôle multifonctionnel des infrastructures vertes et bleues (IVB) urbaines face aux changements climatiques, le Bureau des guides du GR2013 a pu créer un répertoire de plus 30 randonnées thématiques au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence (AMP) et un sentier métropolitain avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) sur son territoire .

- **Pour le territoire AMP**, les marches proposées au fur et à mesure du déroulement du projet ont été co-construites avec des acteurs et des dynamiques territoriales spécifiques, parfois très en lien avec la société civile, parfois plus articulées à des projets urbains ou des politiques territoriales portés par la collectivité.

Le Bureau des guides du GR2013 souhaite consolider cette approche de la balade comme démarche de mise en circulation des connaissances et outil de conversation. Pour cela il s'agira de pouvoir à la fois reprogrammer le répertoire de balades existantes et de poursuivre la création de nouvelles marches et d'outils de sensibilisation en lien avec les thématiques projet du projet NFCL appliquées aux situations en constante évolution des contextes urbains.

Pensé sous la forme d'une « Ecole buissonnière », l'After LIFE articulera plusieurs coopérations qui sont nées au fil du projet pour décliner un certain nombre de programme multi-partenariaux :

- programme autour de l'air avec l'Institut Ecocitoyen et la métropole (également en prolongement du programme DIAMS),
- programme de conférences marchées avec l'AMU,
- programme autour des trames vertes et bleues et de la transition avec la ville de Marseille.

Certains territoires qui tout au long du projet NFCL sont devenus des territoires pilotes comme le ruisseau des Ayalades et l'Etang de Berre qui feront par ailleurs l'objet de programmes dédiés, avec le syndicat mixte GIPREB Etang de Berre et les communes riveraines dans le cas de l'étang, avec la ville de Marseille et le futur EPAGE des bassins versant de l'Huveaune et des Ayalades dans le cas du ruisseau des Ayalades.

Le Bureau des guides du GR2013 sera par ailleurs attentif à intégrer dans ses futures balades, qu'elles soient directement en lien avec les thématiques NFCL ou non, l'existence des investissements artistiques afin d'en poursuivre la médiation.

- **Pour le territoire de TPM**, le Bureau des guides du GR2013 pourra être amené à poursuivre des formes d'accompagnement et de coopération dans le cadre du futur projet d'activité lié au sentier métropolitain, au côté de TPM et des acteurs locaux qui peu à peu s'impliqueront dans la programmation et les activités de médiation liées au sentier.

S'agissant de la Métropole Nice Côte d'Azur, l'information et la sensibilisation des différents publics sur les services rendus par la nature en ville figurent parmi les objectifs du projet NFCL. C'est pourquoi la métropole souhaite poursuivre les actions suivantes :

- Balades commentées sur les différents sentiers existants (Cagnes-sur Mer, Carros et Nice) ;
- Création de sentiers sur d'autres communes du territoire de Nice Côte d'Azur ;
- Développement d'outils de communication : signalisation des sentiers, dépliants etc.

S'agissant de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, elle a mis en place une nouvelle itinérance « nature en ville et climat » sur son territoire, en partenariat avec le Bureau des Guides du GR 2013. Ce sentier de randonnée urbaine a vocation à perdurer au-delà du LIFE pour devenir un outil pérenne de promotion du territoire, d'information et de sensibilisation sur les enjeux de la nature en ville et d'adaptation au changement climatique. Ainsi, la Métropole TPM souhaite :

- Mettre en œuvre et entretenir un sentier de randonnée urbaine de qualité : conventions / autorisations de passage et de balisage, balisage du sentier, équipement du sentier (panneaux d'accueil, signalétique d'orientation, d'information, de sensibilisation...), petits aménagements (sécurisation de chemins, de traversées piétonnes...), entretien du sentier ;
- Améliorer les conditions d'accueil et d'hospitalité du territoire : installation de petit mobilier permettant une lecture des sites (bancs, tables d'orientation, observatoires...), interventions artistiques (Land Art), création de gîtes dans les propriétés gérées par la Métropole dans l'éventualité où des opportunités se présenteraient ; mise en place d'un cahier de prescriptions techniques à l'attention des agents de l'administration intervenant sur des aménagements publics sur le tracé afin d'avoir une lecture harmonisée des équipements liés ;
- Élaborer des productions éditoriales « nature en ville et adaptation au changement climatique » : réalisation d'un livre-guide et mise en place d'une application Smartphone pour que le sentier puisse être pratiqué en toute autonomie ;
- Associer des communautés d'habitants et d'experts à la vie du sentier : mobilisation des acteurs locaux (habitants, associations, collectifs, collectivités, structures diverses...), mise en place de coopérations, afin de les impliquer peu à peu dans la programmation et les activités de médiation liées au sentier (accompagnement avec le Bureau des Guides du GR 2013).

S'agissant de la ville de Marseille, cette action a ciblé la création de sentiers de randonnée urbaine et œuvre auprès de la population à la prise en considération de la préservation de l'environnement et la sensibilisation au rôle fonctionnel des espaces préservés en milieu urbain et périurbain. La thématique "nature en ville et climat » se décline par des conversations marchées au sein de secteurs à enjeux et encore préservés. La découverte de la Trame verte et bleue urbaine permet de communiquer, d'informer, et de sensibiliser sur leur rôle multifonctionnel face au changement climatique. Elle répond à l'objectif opérationnel "renforcer l'intégration de la nature en ville dans les projets d'aménagement urbains". Dans ce cadre, la Ville de Marseille s'engage à appuyer cette démarche et à pouvoir pérenniser les itinéraires déjà définis et à œuvrer à la création de nouveaux itinéraires.

2/Modalités et financement :

S'agissant du Bureau des guides du GR2013, les divers programmes devraient pouvoir s'adosser sur des cofinancements entre les collectivités concernées (région, métropoles, ville de Marseille notamment), des instances plus spécifiques comme le GIPREB (étang de Berre), l'EPAGE du bassin versant des Aygalades ou encore l'Agence de l'eau (ruisseau des Aygalades). Ils seront activés par les artistes marcheurs ayant contribué au projet NFCL mais également par d'autres artistes ou acteurs associatifs compétents sur ces thématiques.

S'agissant de la Métropole Nice Côte d'Azur, les balades commentées sur les parcours existants et la création d'outils de communication bénéficieront d'un autofinancement de la Métropole. Un temps de travail agent de la collectivité sera dédié à l'identification des nouveaux parcours de sensibilisation.

S'agissant de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, un autofinancement de la Métropole et des subventions de la part des collectivités locales seront mobilisés pour soutenir cette action. S'agissant des ressources humaines, la Métropole consacra le temps de personnel permanent comptabilisé sur 5 ans après le LIFE.

S'agissant de la ville de Marseille, le coût induit à la poursuite de ces itinéraires sera du temps de travail agent pour assurer une continuité de cheminements (fauche, élagage).

➤ Action C2.2 L'animation de l'exposition Nature en ville (Région/Métropole AMP /Métropole NCA/Métropole TPM /ville de Marseille)

1/Objet :

Pour atteindre les objectifs d'information, de sensibilisation et de formation des différents publics et acteurs, la Région a mis en place une action visant à informer et à sensibiliser le grand public et les scolaires sur les rôles de la nature en ville pour une plus grande résilience des milieux urbains face aux changements climatiques. Cette action de sensibilisation s'appuie notamment sur la création d'une exposition « Nature en ville et adaptation aux changements climatiques » et la conception et fourniture d'outils de communication sur le thème de la « Nature en ville et adaptation aux changements climatiques ». Dans ce cadre, la Région a acquis une exposition et son kit de communication en 4 exemplaires : un mis à la disposition de chaque métropole et un pour son propre usage. L'expérience a démontré que l'exposition a rencontré un franc succès. Dès lors afin de permettre une diffusion la plus large possible et dans le temps, la Région souhaite commander 6 exemplaires supplémentaires de l'exposition (les Métropoles et la Région disposeront d'un exemplaire supplémentaire, la ville de Marseille sera dotée de deux exemplaires) ainsi que 6 mallettes pédagogiques pour accompagner ces exemplaires.

Ainsi, la Région, la Métropole Aix Marseille Provence, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la ville de Marseille pourront ainsi continuer à mettre l'exposition et sa mallette pédagogique à la disposition des divers publics (lycées, associations, communes etc.) et lors d'événements. En effet, l'objectif est de diffuser de manière pérenne ces outils sur le territoire des 3 métropoles, et plus largement de la Région, de façon à essaimer en abondance le message de la biodiversité et de la nature en ville.

2/Modalités et financement :

La Région souhaite passer deux marchés, l'un pour l'impression des roll up de l'exposition et leur livraison au sein des collectivités, l'autre pour la réédition des mallettes pédagogiques, et ce sur ses fonds propres.

La poursuite de la gestion du prêt des exemplaires respectifs de l'exposition par l'équipe NFCL, par un agent des trois métropoles et de la ville de Marseille. Le coût induit serait du temps de travail agent pour assurer une continuité du prêt (mise en relation, convention de prêt, suivi du tableau de prêt, suivi du prêt et retour du matériel etc.).

➤ Action C2. 3 La valorisation des investissements artistiques (Région/ Métropole AMP/ villes de Marseille, de Miramas et Port de Bouc):

1/Objet :

L'une de ces actions consiste à réaliser des investissements artistiques « nature en Ville et climat » sur les sentiers métropolitains des trois métropoles partenaires. Il s'agit d'accompagner le développement d'une nouvelle « itinérance » - sentiers de randonnée urbaine - grâce à des supports artistiques innovants pour communiquer, informer, sensibiliser sur le rôle multifonctionnel de la nature en ville, et singulièrement des infrastructures vertes et bleues face au changement climatique.

Sur leurs territoires respectifs, les Métropoles Toulon Provence Méditerranée et Nice Côte d'Azur assurent la maîtrise d'ouvrage pour la conception, la réalisation et l'installation de ces œuvres artistiques. Sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Région a en charge la réalisation de ces investissements.

Afin de remplir ces objectifs contractualisés, la Région a lancé un marché pour la création et la mise en place de quatre œuvres artistiques autour de la thématique « Nature en ville et adaptation au changement climatique » sur le sentier du GR©2013 qui parcourt la métropole Aix-Marseille-Provence.

Quatre sites ont été identifiés et retenus pour l'implantation de ces œuvres artistiques : Aix -en-Provence, Technopôle de l'Arbois ; Marseille, le bois Chenu à Sainte Marthe ; Miramas, Plan d'eau de Saint Suspi ; Port de Bouc, site du centre d'arts plastiques Fernand Léger.

Les œuvres relatives aux sites d'Aix-en-Provence et de Miramas seront installées courant 2022. S'agissant de celles de Port de Bouc et Marseille, compte tenu de retards relevant des procédures de marchés publics, elles le seront en 2023 dans le cadre du Plan After LIFE.

La Région souhaite voir pérenniser la valorisation de ces œuvres le long du sentier GR2013 pour les 5 années à venir afin qu'elles continuent de jouer leur rôle de support à la médiation culturelle autour des enjeux liés au réchauffement climatique et singulièrement à l'intérêt de la nature en ville.

2/Modalités et financement

Prise en charge par la Région sur ses deniers propres des montants relatifs aux phases 2. Création /Réalisation et 3. Livraison/ Installation et remise des carnets des œuvres de Marseille et Portde Bouc pour un montant de 53 000 euros HT ;

Proposition de conventions de cession des œuvres acquises par la Région aux communes (Miramas, Port-de-Bouc et Marseille) et à la Métropole Aix-Marseille Provence pour le site du Technopôle de l'Arbois accueillant les œuvres, mettant en exergue les contreparties effectives et proportionnées relatives à la gestion et la valorisation de ces investissements artistiques.

➤ Action C3. 1 MOOC (Région)

1/Objet :

Dans le cadre du projet NFCL, la Région a élaboré avec le LPED – AMU deux « MOOC » (Massive Online Open Course) permettant de construire une connaissance commune et partagée.

- MOOC « Nature en ville et climat session initiale » (SI) composé de 36 vidéos, ressources bibliographiques afférentes et de quizz
- MOOC « Nature en ville et climat session perfectionnement » (SP) composé de 21 vidéos, ressources bibliographiques afférentes et de quizz.

Cette formation a permis à déjà 2500 apprenants de connaître les différentes formes de nature en ville, leur fonctionnement et les services écosystémiques associés, l'état de l'art, les techniques d'intégration et de gestion de la nature dans les projets urbains en vue d'une meilleure résilience face aux changements climatiques, comprendre les stratégies urbaines en matière de résilience aux changements climatiques.

Conçu sous la forme de deux parcours initial et perfectionnement, le MOOC s'est adressé aux techniciens de collectivités en charge d'urbanisme et d'environnement ; aux acteurs de l'aménagement et de la ville : concepteurs, maitres d'œuvres et constructeurs, mais aussi à tous.

L'ensemble des vidéos est sous-titré en anglais, italien, espagnol et allemand, disponibles sur une plateforme dédiée accueillant l'ensemble des deux parcours dans les 5 langues.

2/Modalités et financement :

Il est proposé de prolonger le MOOC en ouvrant l'ensemble des vidéos 365 jours par an sur pour une durée de 5 ans et pour ce faire de conserver le prestataire qui a conçu la plateforme et qui en assurer la gestion pendant 4 ans en lui confiant les missions suivantes

- adaptation de la plateforme à un format « ouvert en continu » : accompagner les différentes parties prenantes dans la redéfinition du parcours utilisateur, afficher les cours sur la page d'accueil, adapter les textes de présentation des cours au nouveau format, masquer les forums dans les cours, masquer la partie délivrance des attestations.
- hébergement et maintenance technique de la plateforme Nature for City Life : ce forfait couvre les frais d'hébergement de la plateforme et des 10 cours intégrés dessus, ainsi qu'un support technique en cas de problèmes techniques rencontrés par les apprenants.

Cette prestation a été chiffrée à 13 550 € HT.

Un marché a été relancé par la Région.

Action C3.2 La formation des élus (Région)

1/Objet :

Dans le cadre du projet Nature for City LIFE, il est prévu de mettre en oeuvre une stratégie de sensibilisation et de formation à l'attention des élus locaux, sur les enjeux de la nature en ville face aux changements climatiques. Cette stratégie est axée autour d'un livret de formation et articulé autour de 4 modules de formation théorique et pratique. Au regard des statuts et des compétences de l'agence régionale pour la biodiversité et l'environnement -ARBE-, la Région a passé avec cette structure un marché pour la formation des élus locaux via un contrat de prestations intégrées (CPI) jusqu'au 31 août 2022.

La Région souhaiterait que cette offre de formation puisse perdurer en direction des élus souvent accompagnés de leurs techniciens afin de les sensibiliser sur ces enjeux de nature en ville. En effet, ces formations permettent d'intégrer les services rendus par la nature dans une logique d'adaptation des villes au changement climatique en développant des approches en mode projet et nourrir les démarches par des initiatives concrètes et exemplaires, au caractère reproductible et transférable, sur les thèmes de la nature en ville et de la préservation et la reconquête de la biodiversité et d'envisager une adaptation dans leur commune.

2/Modalités et financement :

Poursuite par l'ARBE de la gestion des formations. Cette option sera à discuter en amont avec l'ARBE pour l'inscrire dans son futur plan d'action.

➤ Action C3.3/C4 Ateliers élus techniciens (Région / Métropole NCA)

S'agissant de la Région, l'objectif de cette action pour les ateliers élus techniciens est d'accompagner les 3 Métropoles lors de la rédaction de leurs documents de planification d'urbanisme : PLUI, SCOT et projets d'aménagement en cours d'élaboration, en leur apportant une ingénierie complémentaire pour l'organisation d'ateliers pratiques « nature en ville » à destination des élus et des techniciens.

L'ensemble des ateliers organisés ont mis en avant le besoin de la part des collectivités des 3 territoires métropolitains pour une ingénierie en matière de méthodologie de projets.

S'agissant de la Métropole Nice Côte d'Azur, elle souhaite mettre en oeuvre des ateliers d'échanges afin de favoriser des projets de transition écologique.

2/Modalités et financement :

S'agissant de la Région, cet accompagnement pourrait être proposé par l'ARBE en lien avec l'offre de formation que celle-ci porte pour le compte de la Région dans le cadre du projet NFCL, en reprenant les méthodologies mises en oeuvre dans le cadre de ces deux actions permettant une meilleure efficacité en termes de RH de la part de l'ARBE.

Cette option est à discuter dans le cadre de leur programme d'action 2023.

S'agissant de la Métropole Nice Côte d'Azur, les ateliers pourront être mis en œuvre par l'intermédiaire d'un prestataire externe et seront financés sur les fonds propres de la métropole.

➤ **Action E.1 Le site internet NFCL (Région)**

1/Objet :

Un site internet dédié a été créé pour présenter les objectifs du programme et les actions pour y parvenir afin de mettre l'information à la portée de tous. Largement illustré et doté de nombreux outils, il a été actualisé pour valoriser les avancées du programme. Enfin, de nombreuses actualités ont été postées régulièrement afin de partager avec le plus grand nombre les réalisations du projet, de l'information sur d'autres projets complémentaires du NFCL ou encore des outils de connaissance sur les enjeux de nature en ville et d'adaptation au changement climatique.

La continuation du site internet s'inscrit dans le souhait de relayer pendant les 5 prochaines années les réalisations concrètes relatives aux nouvelles actions ou à celles qui seront reconduites, ainsi que les outils créés et/ou ceux qui verront le jour.

2/Modalités et financement :

La poursuite du site internet par les équipes de la Région (équipe NFCL et Direction des Services Informatiques). Le coût induit serait du temps de travail agent pour actualiser et alimenter le site ainsi que le montant relatif à la montée de version du logiciel Typo 3 permettant de maintenir la garantie du site sur les 5 prochaines années d'un montant de 15 540 € TTC.

3/Identification des actions complémentaires aux actions cibles (Ville de Marseille et Métropole NCA)

S'agissant de la ville de Marseille, celle-ci prévoit la mise en œuvre des trois actions additionnelles suivantes :

• **Désimperméabilisation :**

La Ville de Marseille s'engage dans un programme de gestion intégrée des eaux atmosphériques directement au niveau des parcelles. Elle travaille sur la désimperméabilisation des sols en ciblant des actions au niveau des cours d'écoles. Outre les bénéfices sur la gestion intégrée des eaux pluviales, ces actions ont des effets cumulatifs portant sur le rafraîchissement des lieux par évapotranspiration, sur les possibilités de composer de nouvelles plantations au bénéfice d'une biodiversité améliorée.

Le programme Nature for City Life a permis de conduire les concertations auprès des habitants, conduisant à la mise en place des programmes de désimperméabilisation suivants :

- Square Stephan (4 -ème arrondissement)
- Square Bonneveine (8 -ème arrondissement)

Trois écoles bénéficient également d'un programme de désimperméabilisation : école élémentaire Révolution Jet d'eau (3e) et écoles élémentaire et maternelle Sainte-Sophie (4e).

- **Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) :** l'ensemble des acteurs mobilisés dans l'aménagement de la Ville pourront s'appuyer sur des documents socles comme le plan guide pour concevoir un centre historique durable élaboré dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Ce guide propose des stratégies et actions visant à s'orienter vers la création d'un "Centre-Ville historique résilient en 2030" face au changement climatique. Ces orientations diffuseront dans de nombreux dossiers à venir. Un atelier de travail sur la Nature en Ville intègre l'ensemble de ces thématiques.

- **Stratégie Locale Partenariale en faveur de la Biodiversité :**

La Ville de Marseille à travers le déploiement de sa stratégie en faveur de la biodiversité mettra en place des actions porteuses des thématiques développées dans le cadre du programme nature for City LIFE. Ainsi la définition fine d'une Trame Verte et Bleue structurant le territoire, support de la préservation d'une biodiversité riche, pourra également être le support d'actions orientées vers le public (déplacement doux, parcours découvertes). Au-delà des actions initialement ciblées dans le programme Nature4CityLIFE, la Ville de Marseille met en place des outils relatifs à la qualification des espaces constitutifs de la Trame Verte et bleue. Ce travail a été réalisé par l'AGAM qui a pris en compte un ensemble d'indicateurs qui permettent de caractériser chaque terrain constitutif de la trame verte et bleue : caractère écologique et environnemental, paysager, social, sanitaire et urbain. Une analyse globale fera ressortir les différents enjeux de ces secteurs.

S'agissant de la Métropole Nice Côte d'Azur, celle-ci prévoit la poursuite de ses actions en faveur de la biodiversité et de la nature en ville avec, entre autres, les actions additionnelles suivantes :

- **Verdissement des cours d'écoles :**

Enjeux :

- Augmentation de la couverture végétale
- Augmentation de la végétation dans la cour (arbustes, prairies)
- Renforcement de l'aspect pédagogique avec la création ou l'agrandissement de potagers
- Perméabilisation des sols
- Accueil de la biodiversité

Programmation :

- 2020/2021 : 17 cours d'écoles
- 2022/2026 : 87 cours d'écoles

Méthodologie :

- Travail réalisé en collaboration entre les différentes entités concernées : Services Education / Espaces Verts / Bâtiments, Equipe pédagogique, élus
- Proposition de projet établi par les services, en cohérence avec les attentes de l'équipe éducative et les contraintes du site
- Travaux réalisés au cours des vacances scolaires avec les interventions les plus lourdes pendant l'été

- **Végétalisation et densification des espaces verts en centre-ville de Nice**

- Trame verte Dante îlot Buffa / Grimaldi / Liberté
- Bd Gambetta section Pont Thiers / Promenade des Anglais : requalification et densification des espaces verts

- Rue Trachel : création d'une trame verte associée à une piste cyclable
 - Rue Cassini : requalification et végétalisation (début de travaux octobre 2022)
 - Bd Auguste Raynaud section square Boyer / rue Michelet : création d'une trame verte associée à une piste cyclable
- **Extension de la Promenade du Paillon (+ 8 hectares)**

Objectifs :

- Apaiser la circulation et sécuriser les déplacements doux
- Réduire les nuisances sonores et environnementales
- Désimperméabiliser 8 hectares en centre-ville
- + 8 hectares de sols perméables, soit à terme une Promenade du Paillon de 20 hectares ;
- 1 500 nouveaux arbres plantés